

Mail du 13/07/2020 à 16h42 :

Bonjour Madame DEHAIES,

Le Docteur Fournier, Psychiatre au CMP de Bethune , est la personne qui suit et qui soigne ma maladie.

C'est elle qui signe les ordonnances de mon traitement.

Elle reste en rapport avec le Docteur Picard qui est mon médecin traitant et qui, à ce titre, effectue toutes les démarches en matière

○ De prescription d'arrêt de travail

○ De formalités annexes telles que la demande de TPT.

Le Docteur Fournier m'a remis un courrier à l'attention du « médecin-conseil du Rectorat », daté du 08/04/2020 par lequel elle se prononce favorablement à une reprise de mon activité professionnelle à partir de la rentrée prochaine, « sous la forme initiale d'un mi-temps thérapeutique ».

Le Docteur Picard qu'elle a informé de ce projet, a complété le dossier de demande que je vous ai transmis, et j'avais l'intention de montrer la lettre du Docteur Fournier au docteur MEURIN, si le rendez-vous pouvait avoir lieu assez vite ...

Mais ce courrier a tout à fait la forme d'un Certificat médical puisqu'il comporte la formule « Remis à l'intéressé en mains propres pour valoir ce que de droit » ...

Et , dans la mesure où la circulaire citée dans mon courrier stipule comme une cause de dispense :

« lorsque le fonctionnaire produit un certificat médical émanant d'un médecin qui appartient au personnel enseignant et hospitalier d'un centre hospitalier régional faisant partie d'un centre hospitalier et universitaire ou d'un médecin ayant dans un établissement hospitalier public la qualité de praticien hospitalier » ...

Et non pas « **lorsque le médecin ayant signé le dossier de demande de TPT est un praticien hospitalier** » ...

J'en déduis qu'en « produisant ce certificat » , l'intervention du médecin agréé ne s'imposera plus ...

Et je produis donc ce certificat, en vous l'adressant par la présente en pièce jointe ...

Je ne vois pas la nécessité de recommencer à remplir un dossier de demande, à l'identique mais signé du Docteur Fournier, et j'espère que vous ne l'imposerez pas car le Docteur Fournier prend aussi des vacances ... mon prochain rendez-vous est le 25/08 prochain.

Vous avez maintenant tous les éléments dont je dispose.

J'espère qu'ils seront suffisants pour prendre un arrêté favorable à la mesure demandée.

Avec mes remerciements

Bien cordialement

M.Rodriguez